



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 24 novembre 2020

Plan de relance : Olivier Véran lance un plan de soutien aux associations de 100 millions d'euros pour mieux accompagner les plus précaires face à la crise

Dans le cadre du plan de relance, le Gouvernement consacre 100 millions d'euros au financement de projets portés par des associations de lutte contre la pauvreté, afin de mieux accompagner les plus précaires face à la crise. Lancé ce mardi 24 novembre 2020 par Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, ce plan s'ajoute au soutien apporté par le Gouvernement aux populations les plus en difficultés, que ce soit les aides exceptionnelles de solidarités versés aux familles modestes et aux jeunes, la majoration de l'allocation de rentrée scolaire ou encore le soutien apporté à l'aide alimentaire en France.

Ce mécanisme de soutien aux associations est mis en œuvre via deux vagues d'appels à projets d'un montant de **50 millions d'euros chacun, dont un tiers des crédits est consacré à des projets nationaux et deux tiers à des projets régionaux**. La première vague est lancée ce jour, la seconde sera lancée fin 2021.

Ces appels à projets s'adressent aux associations de la lutte contre la pauvreté, quelle que soit leur taille, qui oeuvrent notamment dans les domaines de :

- la lutte contre la précarité alimentaire et l'accès aux biens essentiels (alimentation et hygiène) ;
- l'accès aux droits ;
- le soutien aux familles, notamment pour l'accueil des enfants de parents demandeurs d'emploi et en insertion sociale et professionnelle ;
- l'insertion sociale et professionnelle.

L'appel à projet 2020 permet de soutenir :

- **des projets d'envergure nationale** visant à :
 - **Développer des actions innovantes pour améliorer les services rendus aux personnes en situation de précarité** : mieux guider, informer, conseiller et accompagner pour encourager l'autonomie dans la gestion de leur budget et de leur vie quotidienne.



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Exemples : des conseils à domicile pour aider à réduire les dépenses énergétiques ou à améliorer l'alimentation, des nouvelles applications smartphone pour rendre plus lisible et accessible l'offre de services existants, des cuisines solidaires mobiles pour donner accès à des équipements de cuisine, un bus itinérant pour faciliter l'accès aux droits notamment dans les zones rurales, ou encore des offres combinées pour lutter contre l'illettrisme, l'illectronisme et le décrochage scolaire.

- **Moderniser les dispositifs d'accès aux biens essentiels (alimentation et produits d'hygiène) des personnes en situation de précarité**, pour éviter les ruptures d'accès aux biens.

Exemples : favoriser l'achat en circuit court de produits de qualité à des prix acceptables (via des groupements d'achats dans des quartiers populaires), favoriser l'accès aux denrées alimentaires (via un équipement mobile : bus alimentaires...).

- **Adapter les systèmes d'information et infrastructures des associations** pour les rendre plus efficaces sur le plan environnemental et économique.

Exemples : modifier les systèmes d'information pour mieux prendre en compte les besoins des personnes dans les stratégies d'approvisionnement en biens essentiels, fédérer des associations autour d'une plateforme partagée pour développer la complémentarité de leurs actions, créer une plateforme qui permet d'orienter les bénévoles dans les structures manquant de personnel, mutualiser les entrepôts entre associations afin de réduire le nombre de points de livraison de denrées.

- **et des projets d'envergure régionale**, intégrés dans les priorités définies par chaque région (disponibles sur les sites internet régionaux dédiés), en cohérence avec les axes nationaux.

« Depuis le début de la crise épidémique, les associations ont mobilisé tous leurs moyens pour venir en aide aux plus pauvres, aux plus fragiles de nos concitoyens, et le Gouvernement les a alors soutenus dans cette mission. Mais pour faire face aux conséquences sociales d'une épidémie sans précédents, et au basculement dans la pauvreté de publics nouveaux, le Gouvernement a souhaité que dans le plan de relance renforce encore davantage ce soutien aux associations. 100 millions d'euros permettront de financer partout en France des projets solidaires portés par les associations, qui répondront à cette nouvelle donne de la précarité en France » Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé

Ce plan de soutien aux associations s'ajoute aux mesures prises par le Gouvernement en soutien aux plus précaires avec notamment l'augmentation sans-précédent des moyens destinés à l'aide alimentaire en France (+ 94 millions d'euros pour l'année 2020), les aides exceptionnelles versées à plus de 4 millions de foyers les plus modestes et jeunes en situation de précarité, ou encore l'augmentation de l'allocation de rentrée scolaire pour les familles en difficultés financières.

Appel à projet mode d'emploi :

Les associations de lutte contre la pauvreté peuvent candidater dès aujourd'hui jusqu'au 15 janvier 2021 sur le site du Ministère des Solidarités et de la Santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/article/plan-de-soutien-aux-associations-de-lutte-contre-la-pauvrete>

Contact presse : sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*